

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° II-1555

présenté par
M. Giraud
-----**ARTICLE 54**

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« de France »

les mots :

« fiscal français ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. L'article 2 de la directive définit les personnes concernées comme étant « résident fiscal d'un État membre ».